



**COMMISSION**  
**AGRICULTURE, ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE**

**Rapport (public)**  
**de la séance du mercredi 19 octobre 2022 à 19h00**  
**Salle du Conseil municipal**

---

|                                |  |                            |
|--------------------------------|--|----------------------------|
| <b>Présent-e-s :</b>           | M. Denis WAECHTER (Président)<br>Mme Dominique BAUMBERGER (pour Mme ODIER)<br>M. Jean-Noël DUCREST<br>Mme Andrea EHRETSMANN<br>M. Dante GIACOBINO<br>M. Raphaël RAPIN<br>M. Geoffrey SIROLLI |                            |
| <b>Exécutif :</b>              | M. Christophe BAUMBERGER   | Adjoint                    |
| <b>Personnel communal :</b>    | M. Raphaël COLLOMB   | Responsable pôle technique |
| <b>Excusé-e-s/Absent-e-s :</b> | Mme Catherine ODIER  |                            |
| <b>Invité :</b>                | M. Christian MEISSER   | Bureau Viridis             |

**ORDRE DU JOUR**

**19h     Audition de M. Ch. Meisser pour la renaturation du Nant d'Aisy**

- 1.     Approbation de l'ordre du jour**
- 2.     Approbation du procès-verbal de la séance du 20 juin 2022**
- 3.     Discussion sur la présentation**
- 4.     Appel d'offres pour le traitement et la levée des déchets**
- 5.     Budget 2023 de la commission**
- 6.     Propositions individuelles et divers**

**Le Président** ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à toutes et tous.

**19h     Audition de M. Ch. Meisser pour la renaturation du Nant d'Aisy**

**M. Ch. Meisser** propose tout d'abord un bref retour en arrière afin de présenter le contexte aux commissaires.

La carte du SITG fait ressortir, depuis la source du Nant d'Aisy jusqu'au lac, une partie assez fortement composée de milieux naturels ou semi-naturels (prairies agricoles, par exemple). L'infrastructure écologique (qualité des espaces) a été évaluée et figure aussi sur le SITG ; cette trame traverse la partie nord de Corsier, et notamment le Nant d'Aisy. La qualité est moindre sur les secteurs où se trouvent les habitations. Les pénétrantes de verdure sont des éléments importants pour la faune. La pollution lumineuse est encore très importante, alors que la plupart des animaux vivent la nuit. Ces zones très éclairées empêchent notamment les mammifères de circuler. La trame noire met en évidence les secteurs encore bien préservés de la pollution lumineuse et permet de déterminer des priorités sur les zones où réduire les éclairages afin de relier ces massifs entre eux.

Un commissaire est surpris de la pollution lumineuse sur des zones pourtant vides d'habitations (route de Thonon, champs à l'entrée du village, Chasselas et Gravannes).

La présence de quelques lampadaires orientés à 180°, voire vers le ciel, suffit à engendrer des halos très importants, indique **M. Ch. Meisser**.

**Le Président** suggère que la commission reprenne la thématique de la trame noire, notamment dans le cadre d'une future rénovation des éclairages publics, et de sensibiliser aussi la CUCP à ces problématiques.

Quelques mesures simples pourraient être prises en amont, confirme **M. Ch. Meisser**.

Un commissaire pense que les horaires des éclairages seraient modulables.

Un autre point qui a beaucoup d'incidences sur la qualité écologique de la commune et notamment la présence de grandes espèces, ce sont les surfaces de promotion de la biodiversité, ajoute **M. Ch. Meisser**. Pas mal de parcelles sont inscrites en tant que telles, et l'engagement des agriculteurs est vraiment significatif. Beaucoup de ces surfaces (haies, prairies) ont vieilli en l'espace de 10-20 ans et les prairies se sont amaigries, avec une qualité floristique de plus en plus intéressante. Le travail des agriculteurs est vraiment fondamental par rapport à cette biodiversité.

Un travail important avait été réalisé en 2007 et 2010 sur le secteur bocager entre Séchant et Saint Maurice, avec la replantation de 76 arbres, environ 1 km de haies revitalisées et de nouvelles haies créées. Ce projet était financé par différents partenaires (canton, fonds suisse pour le paysage, propriétaire, communes de Collonge-Bellerive et de Corsier, Pro Natura).

**M. Ch. Meisser** présente des photos qui montrent l'évolution du Nant d'Aisy depuis 2006. Le projet de renaturation visait à élargir la zone sur laquelle la végétation aquatique pouvait se développer. À l'époque, pour des questions de rationalité et de coûts, les végétaux étaient broyés et une partie importante se retrouvait dans le cours d'eau, où elle se décomposait, ce qui n'est guère adéquat pour la biodiversité. Le talus avait été réensemencé. Un des objectifs était aussi de favoriser une diversité des plantes (iris des roseaux, saules, etc.). La structure de la végétation est actuellement assez panachée et les roseaux n'ont pas encore colonisé l'intégralité des zones, ce qui est satisfaisant.

L'essentiel des coûts concernait les terrassements (évacuation de la terre et repose sur un terrain agricole) et les travaux d'entretien sur le cordon arboré.

En juillet 2016, un plan d'entretien a été mis en place afin de compléter les mesures prises : éviter la décomposition dans le lit du nant, favoriser une meilleure diversité floristique et limiter les impacts de la faune, l'arrêt des broyages et une fauche (faucardage) en alternance sur les deux rives (couper tous les roseaux d'un coup empêche une certaine faune de se réinstaller, au printemps, comme avant la renaturation). À terme, les tailles pourront être espacées et un curage continuera (sédimentation) selon les besoins.

En mai 2021, un entretien a été effectué sur la banquette ; la perte de végétation à cet endroit a eu des impacts négatifs sur la faune spécifique. **M. Ch. Meisser** recommanderait de ne pas faire de telles interventions au printemps (ni sur les chemins agricoles). Différentes orchidées sauvages ont poussé dans le val des Groubeaux, et l'on y trouve aussi des papillons particuliers. Plus on intervient mécaniquement sur ces talus et moins ces espèces ont leur place.

Sur une question, **M. Ch. Meisser** indique qu'il serait possible d'intervenir plus tôt sur la banquette au bord du chemin ; le reste devrait, comme les roseaux, être fauché tardivement dans la saison. La question devra être posée au moment opportun.

**M. Ch. Meisser** explique qu'il a grandi près du Nant d'Aisy, où il se rend souvent à titre privé. Un contact avec M. R. Collomb serait tout à fait possible pour planifier les interventions du pôle technique.

Par rapport à l'évolution des oiseaux durant ces 15-20 dernières années, **M. Ch. Meisser**

évoque l'étude commandée par le canton en 2016-2017 (recensement de toutes les surfaces de promotion de la biodiversité) afin de déterminer la présence et la densité des espèces aviaires. Ces résultats ont pu être comparés avec l'Atlas des oiseaux nicheurs du canton de Genève, établi 20 ans plus tôt.

**M. Ch. Meisser** présente les résultats comparatifs pour les 19 espèces en apportant diverses explications. Les territoires ont augmenté (de 43 à 58) sur les secteurs de la commune. De plus, les espèces les plus représentatives des espaces buissonnants ou en friche (cf. surfaces de promotion de la biodiversité) ont massivement augmenté dans la région. **M. Ch. Meisser** participe à trois recensements (Atlas des oiseaux nicheurs de Suisse, monitoring des espèces répandues du canton de Genève). Il constate une augmentation du nombre d'espèces et un retour de celles qui avaient disparu à la fin des années 1990, car le milieu ne leur convenait plus. Corsier compte 1 à 2 couples de chouettes chevêches. Et la Rousserolle effarvatte, qui niche sur les roseaux, est réapparue depuis la renaturation (une dizaine de couples sur la partie amont).

**M. Ch. Meisser** est venu avec quelques suggestions, dont la plupart figurent déjà dans le PDCom de Corsier.

– Réfléchir à une stratégie de renouvellement du patrimoine arboré (que pourrait-on faire, à l'échelle de la commune, pour replanter des arbres et anticiper le plus possible leur vieillissement et les impacts du réchauffement climatique ?). Un projet intéressant est en cours avec la commune de Meinier, qui a pris le parti de résolument partir sur des plantations aussi sur le domaine privé. Le financement est quasiment entièrement assuré par le canton, le fonds suisse du paysage, la commune et des associations. Le propriétaire privé doit, pour sa part, accepter d'avoir un arbre pour 100-200 ans, si tout se passe bien (aucune participation financière ne lui est demandée pour la plantation et les 3 premières années d'entretien).

**M. R. Collomb**, qui a fait une petite étude avec M. Pasquier, le garde forestier, annonce que plusieurs arbres sont malades, sur la commune. Ceux-ci devront être abattus (école, Prés-Grange). La commune pourrait peut-être entrer dans ce projet intéressant et d'avenir pour réaliser une plantation raisonnée d'essences plus adaptées aux conditions futures. En effet, une compensation est exigée pour chaque arbre abattu et les zones d'assolement (SDA) sont, sur Corsier, très nombreuses.

**M. Ch. Meisser** propose de favoriser des espèces déjà présentes, comme le chêne sessile, ou le chêne chevelu.

Des réflexions sont-elles incluses sur les arbres fruitiers dans le cadre du renouvellement du patrimoine arboré ? est-il demandé.

Quelques arbres fruitiers ont été plantés sur des alignements existants, à Meinier, confirme **M. Ch. Meisser**. Mais il faut que le propriétaire ou l'exploitant soit conscient de la charge et de l'attention nécessaires (taille, soins, protection contre les campagnols, etc.).

Les arbres fruitiers du côté de la ferme de Bonaventure ont par exemple mal supporté le manque d'entretien, relève **M. R. Collomb**.

Normalement, il n'y a pas de valeur compensatoire pour les arbres déjà morts, indique **M. Ch. Meisser**.

– Partie médiane du Nant d'Aisy, élargissement de la berge : faisabilité sur le plan technique, plus délicate sur le plan foncier (nombreux propriétaires de part et d'autre).

– Continuation de l'entretien du Nant d'Aisy tel que réalisé actuellement, avec peut-être à éclaircir la question du broyage.

– Les massifs de roseaux âgés de 2 ans et plus sont plus riches pour la diversité des espèces. Garder quelques petits tronçons 3-4 ans sans fauche serait particulièrement intéressant (pour autant qu'il n'y ait pas de problématiques d'écoulement).

Selon **M. R. Collomb**, un accompagnement du pôle technique avec des préconisations serait

important pour parvenir à un résultat optimal.

Sur une question d'un commissaire, **M. Ch. Meisser** confirme que l'acacia est-il considéré comme une espèce envahissante.

Mais les apiculteurs apprécient beaucoup l'acacia (saison et goût), relève ledit commissaire.

Le long du Nant d'Aisy, première partie en amont (chemin sur DDP communal, parcelles privées), chaque propriétaire entretient le nant selon sa vision, indique **M. Ch. Meisser** sur une remarque de **M. R. Collomb**. Une séance d'information avait eu lieu avec ces propriétaires afin de les encourager à participer à cette démarche.

Reprendre contact avec ces différents propriétaires afin de leur proposer une séance d'information assortie d'une demande de collaboration pourrait peut-être déboucher sur une extension de la renaturation du Nant d'Aisy et une continuation du travail entamé, selon **le Président**.

En l'absence d'autre remarque ou question, **le Président** remercie M. Ch. Meisser pour son excellente présentation et le libère.

*Départ de M. Ch. Meisser.*

### **1. Approbation de l'ordre du jour**

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité des personnes présentes (6 voix).

### **2. Approbation du procès-verbal de la séance du 20 juin 2022**

Le procès-verbal de la séance du 20 juin 2022 est approuvé à la majorité (4 voix pour, 2 abstentions).

### **3. Discussion sur la présentation**

**Le Président** ouvre la discussion.

Il semble à un commissaire que la question d'éteindre, ou de diminuer l'intensité des éclairages publics (sur détecteurs de mouvement) avait été évoquée lors de la précédente législature. Peut-être serait-il judicieux de relancer ce projet.

À l'époque, il est évident que le but était d'éclairer les routes, indique un autre élu. Mais la politique est en train de changer.

Un aménagement des éclairages publics pourrait être traité par la CUCP avec les autres commissions (CTSM et CAEDD), pense un troisième commissaire.

**Le Président** inscrit cette remarque sur la liste des suivis de la commission. Ce serait l'occasion d'inviter les SIG pour un point de situation sur les différentes possibilités pour, peut-être, mandater une étude. Puis de voir les questions budgétaires.

Une étude avait été réalisée en 2013 pour un éclairage LED, confirme un commissaire.

Un commissaire, qui a beaucoup apprécié la très intéressante présentation de M. Ch. Meisser, propose d'inviter les propriétaires des parcelles situées le long du Nant d'Aisy. L'éclairage d'un tronçon sur la route de Thonon est très intense.

La thématique « éclairages » sera donc reprise, conclut **le Président**.

La richesse florale et faunistique est une chance pour la commune, estime un commissaire qui relève combien le pôle technique est à l'écoute et vise des entretiens les plus justes possible par rapport à la biodiversité.

**Le Président** récapitule les points amenés par M. Ch. Meisser et qu'il a inscrits à la liste des suivis de la commission (qui inclut déjà la motion traitée hier et la gestion des déchets) :

– Accompagnement et discussion d'un budget par rapport à l'accompagnement sur l'entretien

du Nant d'Aisy en 2023.

– Évaluer l'opportunité de poursuivre la renaturation du Nant d'Aisy en évaluant l'état des parcelles et en déterminant un plan d'action (problématiques foncières), coûts à budgéter (étude et réalisation).

– Plantation d'arbres et valorisation du patrimoine arboricole.

– Éclairages publics et trame noire.

Sur une question d'un commissaire, **M. Ch. Baumberger** précise que M. Ch. Meisser, avec le bureau Viridis, a accompagné la commune pour les fiches « environnement » du PDCom. La présentation de ce spécialiste sera transmise aux commissaires. Un inventaire des arbres majeurs avait été effectué il y a quelques années.

**M. R. Collomb** revient sur les arbres malades évoqués tout à l'heure. Ils sont une petite dizaine, principalement vers Prés-Grange (épicéas).

La population sera informée de cet abattage, souligne **M. Ch. Baumberger**, avec un tous-ménages explicatif. La commune en profitera pour revaloriser son patrimoine arboricole.

**M. Ch. Baumberger** félicite le pôle technique, qui a obtenu le 1<sup>er</sup> prix du concours des communes fleuries, catégorie communes moyennes.

**Le Président** remercie M. R. Collomb pour sa connaissance du terrain qu'il amène aux commissaires et leur permet de mieux cerner les thématiques à aborder.

Un commissaire trouverait sympa de replanter des cerisiers dans la zone de Prés-Grange, car il y en avait beaucoup dans ce secteur, avant.

**M. R. Collomb** félicite toute son équipe, qui fait un super travail.

#### **4. Appel d'offres pour le traitement et la levée des déchets**

**M. Ch. Baumberger** fait un point de situation sur ce marché public (Corsier, Hermance et Anières) qui géré par Mme M. Matthey-Doret. Les trois techniciens communaux, et occasionnellement les secrétaires généraux, y ont participé. L'appel d'offres a été publié sur Simap le 26.9.2022. Le dépôt des dossiers sera clos le 7.11.2022 à 11h, ouverture des dossiers le 8.11.2022 (M. R. Collomb et Mme M. Matthey-Doret). Le comité d'évaluation se réunira les 28.11 et 2.12.2022 pour analyser les offres (1 magistrat par commune, 3 techniciens communaux et Mme M. Matthey-Doret).

Ce marché public n'est pas calqué sur le futur règlement cantonal de gestion des déchets, qui n'est pas encore entré en vigueur. Les déchets de cuisine (30 % du poids des ordures ménagères) ont en revanche été pris en compte dans l'appel d'offres. Et les communes ont prévu une option dans le cas où Mobilitri n'existerait plus, car les levées d'encombrants sont sous leur responsabilité (les déchets spéciaux sont sous la responsabilité du canton).

**M. Ch. Baumberger** souligne l'importance de faire preuve de proactivité par rapport à Mobilitri, sachant que les ESREC de la Praille et de Bernex fermeront en 2024-2025.

L'adjudication devrait avoir lieu courant janvier 2023.

**Le Président** rappelle que les documents avaient été transmis par M. Ch. Baumberger courant août afin que les commissaires puissent les consulter.

Une séance a été planifiée le 9.11.2022 concernant Mobilitri, annonce **M. Ch. Baumberger**.

#### **5. Budget 2023 de la commission**

**Le Président** rappelle que le budget global figure sur le CMNet. La commission a réalisé peu de choses sur son budget 2022. Une délibération pourrait être soumise si nécessaire au Conseil municipal (Nant d'Aisy).

**Le Président** propose de ne pas modifier en profondeur le budget 2023, la commission n'ayant

pas suffisamment de visibilité sur tous ses points d'actions pour prévoir les lignes budgétaires idoines. Il suggère de reporter les montants budgétés en 2022 sur 2023 (Fr. 15'000.-, honoraires d'accompagnement, appui de Viridis au pôle technique). Si nécessaire, un crédit complémentaire sera sollicité (plantation d'arbres et suite renaturation du Nant d'Aisy).

Un commissaire rappelle l'ampleur des soutiens financiers que la commune pourrait solliciter pour un projet de plantation d'arbres.

Ce montant de Fr. 15'000.- permettra au pôle technique d'obtenir des offres pour ce projet, confirme **M. R. Collomb**.

Sur une question d'un commissaire, **M. R. Collomb** pense que M. Ch. Meissner pourrait, avec ce budget de Fr. 15'000.-, faire des préconisations au pôle technique (entretien du Nant d'Aisy).

Pour le reste, la commission reviendra avec des demandes de crédits complémentaires, conclut **le Président**.

Un autre commissaire souligne l'importance d'un accompagnement du pôle technique par M. Ch. Meisser. L'abattage et la plantation des arbres sont des projets à part.

**M. R. Collomb prendra rapidement contact avec M. Ch. Meisser (budget 2022, entretien de l'existant).**

## **6. Propositions individuelles et divers**

Un commissaire rappelle la proposition d'un Conseiller municipal concernant la création d'une mini-installation de production de biogaz (méthaniseur).

**Le Président** ajoute ce point à la liste des suivis de la commission.

**La prochaine séance de la commission, initialement fixée au 14.11.2022, est déplacée au 1.12.2022.**

Sur une question d'un commissaire à propos de la réunion que souhaitait organiser M. Ch. Baumberger avec M. Brunier, des SIG, l'intéressé explique que la commune a fait une demande auprès des SIG concernant le CAD (géothermie ou pellets). L'étude réalisée par les SIG pour le village est hélas arrivée à la conclusion qu'il n'était pas possible de créer un CAD pour le village, ni d'utiliser de la géothermie haute profondeur. La solution serait que les particuliers installent des PAC.

Concernant le NGS, la profondeur de la géothermie serait à 200-300 m (donc pas en grande profondeur), précise encore **M. Ch. Baumberger** sur une autre question.

En l'absence d'autres divers, **le Président** remercie les membres de la commission et lève la séance à 20h55.

*Rapport : E. Maia*